

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 6 avril 2018
Date d'affichage : 7 avril 2018

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20180416-2018024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 13 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE

Katiana REBEL a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Stéphane POCHET a donné pouvoir à Boris SARRAUTE

Carole GUILLOT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Christelle MAHÉ a donné pouvoir à Carine DENOGENT

Absents : /

Secrétaire de séance : Carine DENOGENT

**DÉLIBÉRATION 2018-024 : DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR
FINANCEMENT DE TRAVAUX ROUTIERS**

Pour financer des travaux routiers, le Conseil Municipal de la commune de JOUARRE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un contrat de Prêt à Taux Fixe d'un montant de 540 000 € avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt nominal : 1,72%

Périodicité : semestrielle

Amortissement : progressif

Frais de dossier : 540 €

Date de 1^{ère} échéance 5 novembre 2018

Monsieur Le Maire explique qu'il convient :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de Prêt au nom de la commune de JOUARRE et qu'il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de Prêt au nom de la commune de JOUARRE et qu'il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR - Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 16 avril 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE

